



## REGLEMENT DE PARTICIPATION

### ARTICLE 1 : INSCRIPTION

Le présent document doit être dûment renseigné et adressé à la CACI par fax au 021 43 71 63 ou par e-mail à : [info@revade.dz](mailto:info@revade.dz)

- La signature de la demande de participation signifie que l'entreprise souhaitant exposer accepte sans aucune réserve les clauses du présent règlement et toutes les dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt du salon. Les modalités d'organisation du salon, notamment dates d'ouverture et de fermeture, lieu, prix et publics autorisés sont déterminées par l'organisateur et peuvent être modifiées à son initiative.
- L'organisateur peut annuler ou reporter le salon s'il constate un nombre insuffisant des inscrits. L'exposant se voit alors restituer le montant de sa participation.
- Dans le cas où, pour des raisons majeures telles que : incendie, inondation, destruction, accident, grève, émeute, risque d'insécurité, Menace, ou autres cas de force majeure, le salon peut être reporté ou annulé.
- L'exposant se voit alors restituer le montant de sa participation.

### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les formulaires de participation doivent parvenir à la CACI dûment remplis et signés par l'exposant ou une personne habilitée à l'engager.

- Dès réception de la facture **PROFORMA**, l'exposant de s'acquitter de l'intégralité du montant global de sa participation.
- Il est interdit aux exposants de céder tout ou partie de leur emplacement.
- En cas d'annulation par l'exposant de sa participation (**hors cas de force majeure**), les sommes versées restent acquises à l'organisateur.

### ARTICLE 3 : ANNULATION

- En cas de désistement ou d'annulation de participation pour une raison quelconque, les sommes versées sont acquises à l'organisateur même si un autre exposant vient à bénéficier de l'espace d'exposition.
- Dans le cas où l'exposant, pour une raison quelconque, n'occupe pas son espace d'exposition **24 heures** avant l'ouverture du salon, il est considéré comme démissionnaire.
- L'organisateur peut librement disposer de l'espace d'exposition de l'exposant défaillant sans que ce dernier puisse réclamer ni remboursement ni indemnité et supprimer tout visuel relatif aux produits de l'exposant défaillant.

### ARTICLE 4 : PRIX ET PAIEMENT

- Les tarifs de la participation au salon sont fixés par l'organisateur
- Le paiement de la participation et des frais annexes se fait aux échéances et selon les modalités déterminées par l'organisateur.

### ARTICLE 5 : AMENAGEMENT ET SECURITE

L'organisateur établit le plan du salon et effectue la répartition des emplacements, en tenant compte si possible des désirs exprimés par l'exposant, de la nature des produits et/ou services qu'il présente, de la disposition de l'espace d'exposition qu'il se propose d'installer et de la date d'enregistrement de la demande de participation.

- La surface minimale attribuée est de **06 m<sup>2</sup>**
- Les emplacements sont mis à la disposition des exposants, à l'état nu quatre (04) jours avant l'ouverture de la manifestation
- Les installations électriques doivent être conformes à toutes les conditions de sécurité. En cas de constatations de défauts dans l'installation électrique, la fourniture de courant sera suspendue jusqu'à ce qu'il soit remédié à ces défauts.
- Le montant de location des emplacements est calculé au mètre carré complet. Chaque mètre carré, même s'il n'est pas entièrement occupé, compte pour un mètre carré occupé.
- Tous les emplacements attribués par la CACI doivent être payés entièrement même s'ils ne sont pas entièrement occupés.

### ARTICLE 6 : MONTAGE ET DEMONTAGE

- L'organisateur détermine le calendrier du montage et de démontage des stands.
- Les produits et matériels exposés sur le salon ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, en sortir pendant sa durée.

### ARTICLE 7 : NETTOYAGE ET PROTECTION

- Le nettoyage des stands et des allées durant le salon est à la charge de l'organisateur.
- Le gardiennage du pavillon et des stands est à la charge de l'organisateur.

### ARTICLE 8 : ASSURANCE

- La **SAFEX** prend en charge l'assurance des allées, des passages, des pavillons et des infrastructures en responsabilité civile.
- Les exposants sont tenus d'assurer eux-mêmes les installations de leur stand ou pavillon, tout matériel exposé, contre l'incendie, le vol avec ou sans effraction et en responsabilité civile.

### ARTICLE 9 : CATALOGUE

Le format du catalogue est déterminé par l'organisateur :

- L'exposant garantit que les informations renseignées par lui (raison sociale, adresse, activité, contact...) en vue de leur publication dans le catalogue du salon.
- Les insertions publicitaires doivent parvenir à l'organisateur sous format numériques et à haute résolution (JPEG - PDF - PSD - AI - TIF), 10 jours maximum avant la tenue du salon.
- Dépassant ce délai, l'organisateur n'est pas responsable de l'insertion de la Publicité sur le catalogue.



Je confirme avoir lu le règlement de participation au Salon REVADE 2023, et s'engage à en respecter toutes les clauses et conditions.

Cachet et signature de l'Entreprise

## RAISON SOCIAL

## ADRESSE (Figurant sur Catalogue)

## WILAYA

## NIF "Numéros d'Identification Fiscal"

## RC "N° Registre de commerce"

## N° TELEPHONE (Figurant sur Catalogue)

## N° FAX (Figurant sur Catalogue)

## E-Mail (Figurant sur Catalogue)

## Site-WEB (Figurant sur Catalogue)

## TYPE D'ENTREPRISE

## TAILLE DE L'ENTREPRISE

## NB : CONTACT DE LA PERSONNE CHARGEE DU DOSSIER

NOM & PRENOM

N° TEL PORTABLE

POSTE OCCUPE

E-MAIL PROFESSIONNEL

## ACTIVITES DE VOTRE ENTREPRISE

Sélectionner les secteurs d'où votre activité principale cherche donneur d'ordre

<input type="checkbox"/> Collecteur des déchets	<input type="checkbox"/> Transporteur des déchets
<input type="checkbox"/> Tri sélectif des déchets	<input type="checkbox"/> Bureau d'études et conseil
<input type="checkbox"/> Centre d'enfouissement technique	<input type="checkbox"/> Centre d'incinération
Traitement de déchets :	
<input type="checkbox"/> Ménagers	<input type="checkbox"/> Industriel
<input type="checkbox"/> Dangereux	<input type="checkbox"/> Métaux
<input type="checkbox"/> Informatique	<input type="checkbox"/> Plastique
<input type="checkbox"/> Verre	<input type="checkbox"/> Papier
<input type="checkbox"/> Institution Financière	<input type="checkbox"/> Institution Public
<input type="checkbox"/> Fournisseurs d'équipements de la gestion des déchets	
<input type="checkbox"/> Commerce de matières premières recyclées	

## STAND A RESERVE

<input type="radio"/> Stand couvert Aménagé 10 200 Da/m <sup>2</sup>	<input type="radio"/> Stand couvert Non Aménagé 8 900 Da/m <sup>2</sup>	<input type="radio"/> Stand Extérieur 4 000 Da/m <sup>2</sup>	Espace souhaité
+ de Façades ouvert :			Droit d'inscription 10 000 Da
<input type="radio"/> 01 façade	<input type="radio"/> 02 façades	<input type="radio"/> 03 façades	+ Electricité
Gratuit	5 000 Da	10 000 Da	<input type="radio"/> 220 V
		15 000 Da	<input type="radio"/> 380 V
			10/04 / m <sup>2</sup>
			20 000 Da

## PUBLICITE SUR CATALOGUE (Format : A5)

Bandeau Couverture	2 <sup>e</sup> /3 <sup>e</sup> Page de Couverture	4 <sup>e</sup> Page de Couverture	Double Page Intérieur	Page Pleine Intérieur	½ Page Intérieur	¼ Page Intérieur
<input type="radio"/> 80 000 Da	<input type="radio"/> 50 000 Da	<input type="radio"/> 70 000 Da	<input type="radio"/> 70 000 Da	<input type="radio"/> 40 000 Da	<input type="radio"/> 25 000 Da	<input type="radio"/> 10 000 Da

**TRES IMPORTANT :** Il est porté à la connaissance des exposants et des constructeurs de stands que le recours à l'élingage est soumis à l'autorisation auprès de la direction technique de la SAFEX. La pose de vélums est interdite.

L'intégralité de ce montant est à régler par chèque libellé au nom de SAFEX ou par virement au compte de la SAFEX ouvert auprès de la BEA Agence Pins Maritimes - Alger.  
Compte N°: 002 00016 1601660255 5 6 – SWIFT N°: BEXDZAL 0 1 6 au plus tard avant la date de prise de possession du stand.



Afin de finaliser votre réservation, merci de s'enregistrer sur le lien de la plateforme SAFEX:

<http://regISTRATION.safex.dz>

SAFEX.dz

Merci d'envoyer uniquement cette page du formulaire à la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie sur :  
Tél/Fax : +213(0) 21 43 71 63 | Portable : +213(0) 660 84 99 43/45 | E-mail : [info@revade.dz](mailto:info@revade.dz)